

Direction : Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

Habitat

REF : HABITAT2005003

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'OPHLM des immeubles communaux à usage locatif pour l'année 2004.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention de gestion en date du 18 juillet 1996 signée avec l'OPHLM d'Aubervilliers portant sur la gestion de certains immeubles communaux à usage d'habitation et de commerces,

Vu la délibération N° 3 du 30 juin 2005 du conseil d'administration de l'OPHLM d'Aubervilliers et le compte de gestion 2004 faisant apparaître un solde débiteur d'exploitation de 332 586,09 €uros,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve le compte de gestion 2004 des immeubles communaux gérés par l'OPHLM d'Aubervilliers.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à ordonnancer au profit de l'OPHLM d'Aubervilliers, en règlement du déficit du compte de gestion des immeubles communaux dont il assure la gestion, la somme de 332 586,09 €uros pour l'année 2004.

La dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours sur le compte 202-6188-71

Le Maire